



## Agression par un employeur d'un commerce

Par **Ronny\_m3**, le **16/09/2011 à 00:51**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir s'il m'est possible de dénoncer un vigile d'un LIDL qui a agresser physiquement ma fille de 10 ans car je refusais de laisser sa trottinette a l'entrer du magasin alors que j'étais déjà entrain de faire mes courses accompagné des mes 2 filles de 5 et 10ans. mes filles poussaient leur trottinettes a coté d'elles.rnIl a posé sa main sur la trottinette de ma fille et m'a demandé de les déposer a l'entrer du magasin, je lui ai demander de retirer sa main, il m'a agresser verbalement tout en arrachent violemment la trottinette des mains de ma fille de 10 ans en choquant au passage ma fille de 5 ans qui c'est mise a pleurée.rnJe me suis adresser au responsable du magasin pour dénoncer le comportement inamissible de cette employer.rnQuand cette responsable lui a demander de s'expliquer sur ce comportement, il m'a de nouveau agressé verbalement devant sa responsable, qui n'a absolument rien fait pour le calmer.rnPourriez vous me dire qu'elles sont mes recours par rapport a cette employer?

Par **mimi493**, le **16/09/2011 à 13:53**

Je ne vois pas en quoi il y a agression dans ce que vous décrivez.

Par **Ronny\_m3**, le **16/09/2011 à 17:03**

quand je dis arracher violemment des main d'un enfant !!! vous ne voyer pas d'agression !!! un homme adulte contre un enfant de 10ans !!! moi j'en vois une !!! surtout qu'elle n'était pas dans l'histoire, puis qu'a la base, c'est avec moi qu'il y avait conflit.rnMais comme je suis une

personne a sa hauteur, il a préféré s'en prendre a mon enfant.

Par **mimi493**, le **16/09/2011** à **17:25**

L'agression aurait été de frapper l'enfant. Prendre une chose entre les mains d'un autre, n'est pas une agression.  
Votre meilleure "vengeance" c'est de ne plus aller dans un magasin de cette enseigne. Ils sont tous comme ça, les consignes sont de considérer le client comme un ennemi en puissance. C'est comme ça dans tous les magasins de l'enseigne, les employés sont désagréables (ça doit être le système de management qui les montent les uns contre les autres), je n'ai jamais vu ça ailleurs, y compris chez les autres discount.  
Donc vu que ce sont les consignes de la direction, vous n'obtiendrez rien en vous plaignant.